

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES****SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE****-STB-**

Siège social : Rue Hédi Nouira

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2006 accompagnés de l'avis des Co-Commissaires aux Comptes.

**BILAN**

Arrêté au 30 Juin 2006

(Unité : en milliers de dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>30/06/2005</u>	<u>31/12/2005</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
AC 1- Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT	<b>AC1</b>	141 068	93 149	127 269
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	<b>AC2</b>	175 174	261 343	304 020
AC 3- Créances sur la clientèle	<b>AC3</b>	3 583 358	3 291 564	3 326 915
AC 4- Portefeuille titres commercial	<b>AC4</b>	109 210	126 006	49 834
AC 5- Portefeuille d'investissement	<b>AC5</b>	210 346	226 022	207 745
AC 6- Valeurs immobilisées		69 199	68 354	71 520
AC 7- Autres actifs		287 102	304 408	311 852
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 575 457</b>	<b>4 370 846</b>	<b>4 399 155</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
PA 1- Banque centrale et C.C.P		1 073	12 213	1 468
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		241 999	88 210	65 878
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	<b>PA1</b>	2 825 785	2 677 156	2 775 282
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	<b>PA2</b>	700 409	771 073	752 100
PA 5- Autres passifs		378 481	424 076	376 620
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 147 747</b>	<b>3 972 728</b>	<b>3 971 348</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>				
CP 1- Capital	<b>C 1</b>	124 300	124 300	124 300
CP 2- Réserves		257 434	230 954	229 956
CP 3- Actions propres		-63	-63	-63
CP 4- Autres capitaux propres		37 324	37 333	37 328
CP 5- Résultats reportés		0	0	0
CP 6- Résultat de l'exercice		8 716	5 594	36 286
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>427 710</b>	<b>398 118</b>	<b>427 807</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>4 575 457</b>	<b>4 370 846</b>	<b>4 399 155</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Arrêté au 30 Juin 2006

(Unité : en milliers de dinars)

		<u>30/06/2006</u>	<u>30/06/2005</u>	<u>31/12/2005</u>
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>				
HB 1	Cautions,avals et autres garanties données	693 524	650 321	653 153
HB 2	Crédits documentaires	263 259	261 644	237 949
HB 3	Actifs donnés en garantie	-	-	-
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>956 782</b>	<b>911 965</b>	<b>891 102</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>				
HB 4	Engagements de financement donnés	195 748	216 764	189 053
	HB-4-a- Engagements de financement	79 223	67 764	63 553
	HB-4-b- Engagements de remboursement de l'Etat	116 525	149 000	125 500
HB 5	Engagements sur titres	335	543	567
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>196 082</b>	<b>217 307</b>	<b>189 620</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>				
HB 6	Engagements de financement recus	-	-	-
HB 7	Garanties reçues	485 326	543 289	476 695

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1er Janvier au 30 Juin 2006**  
*(Unité : en milliers de dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>30/06/2005</u>	<u>31/12/2005</u>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>				
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	124 972	87 929	215 056
PR 2	Commissions (en produits )	21 765	17 910	38 658
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	7 015	9 647	19 139
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	2 728	3 820	6 661
	<b><i>Total Produits d'Exploitation Bancaire</i></b>	<b><u>156 480</u></b>	<b><u>119 306</u></b>	<b><u>279 514</u></b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>				
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	-68 084	-67 345	-133 332
CH 2	Commissions encourues	-1 055	-1 531	-2 545
CH 3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	-	-	-
	<b><i>Total Charges d'Exploitation Bancaire</i></b>	<b><u>-69 139</u></b>	<b><u>-68 876</u></b>	<b><u>-135 877</u></b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b><u>87 341</u></b>	<b><u>50 430</u></b>	<b><u>143 637</u></b>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<b>R1</b>	-26 976	-24 329
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<b>R2</b>	-517	22 423
PR7	Autres produits d'exploitation		1 584	493
CH6	Frais de personnel		-39 585	-34 950
CH7	Charges générales d'exploitation		-8 847	-7 964
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-2 323	-2 209
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b><u>10 676</u></b>	<b><u>3 894</u></b>
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		112	1 820
CH11	Impôt sur les bénéfices		-2 073	-120
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			<b><u>8 716</u></b>	<b><u>5 594</u></b>
PR 9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b><u>8 716</u></b>	<b><u>5 594</u></b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
Période du 1er Janvier au 30 Juin 2006  
(Unité : en milliers de dinars)

	Note	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		155 378	155 545	341 185
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-61 863	-51 251	-126 778
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		33 765	37 937	1 902
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-306 515	-182 347	-220 652
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		43 689	30 851	134 417
Acquisitions/cessions des titres de placement		-60 252	-4 802	58 415
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-47 516	-40 127	-74 077
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		39 335	24 136	-78 155
Impôts sur les sociétés payés		-440	-285	-430
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>-204 419</b>	<b>-30 343</b>	<b>35 827</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		3 134	4 196	6 628
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-3 538	23 703	37 892
Acquisitions / cessions des immobilisations		-2	-1 030	-7 004
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-406</b>	<b>26 869</b>	<b>37 516</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>				
Emissions d'actions		-	-	-
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-51 988	-53 813	-70 246
Dividendes versés		-3	-379	-3
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>		<b>-51 991</b>	<b>-54 192</b>	<b>-70 249</b>
Variations nettes des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-256 816	-57 666	3 094
Liquidités et équivalents en début de la période		302 828	299 733	299 734
<b>Liquidités et équivalents en fin de la période</b>	<b>F1</b>	<b>46 012</b>	<b>242 067</b>	<b>302 828</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**  
**au 30 Juin 2006**

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS**

Les états financiers semestriels arrêtés au 30 Juin 2006 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1999.

**2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES**

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1 Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents**

**Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle**

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

**Comptabilisation des revenus sur prêts de la clientèle**

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus et comptabilisés dans les comptes de produits au moment du déblocage de ces crédits et font, le cas échéant, l'objet de régularisation en fin de mois, pour la partie non courue.

Les intérêts échus sur crédits à long et moyen terme et relatifs à la période en cours sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif. Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés en résultat à mesure qu'il sont courus.

Les agios sur les comptes courants débiteurs relatifs à des engagements classés parmi les classes B2, B3 et B4 sont réservés et présentés, lors de l'arrêté semestriel, en déduction des comptes courants débiteurs.

Les agios sur créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

## 2.2 Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

### Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées

- Les titres à revenu fixe acquis par la banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les bons d'équipement et les emprunts obligataires).
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

#### - **Titres de participation à caractère durable**

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date du transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

#### - **Titres d'investissement**

Les revenus des titres à revenu fixe (bons d'équipement et obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

#### - **Titres représentant des participations de financement**

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentés au niveau du poste « revenus du portefeuille titres d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts et agios débiteurs capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés en provisions sur participations.

L'évaluation de la valeur du titre peut donner lieu à une reprise, ou à la constatation d'une dotation aux provisions.

#### - **Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titres commerciaux, détenu par la banque est classé en deux catégories :

- ◆ Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (bons de trésor ordinaires et les bons de trésor à court terme).
- ◆ Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les titres émis par l'Etat (bons de trésor) et acquis par la banque dans le cadre de son activité d'intermédiation (titres acquis en vue de leur placement auprès de la clientèle) sont comptabilisés en titres de transaction. La partie des titres rétrocedée à la clientèle est présentée de façon compensée en déduction du poste « Titres de transaction ».

Par conséquent, les revenus afférents à ces titres et les charges relatives à leur rétrocession aux clients sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée, et sont présentés d'une manière compensée.

### 2.3. Provisions pour risques sur prêts et participations

#### Provisions pour risques sur prêts

La provision pour risques sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- A - Actifs courants
- B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 - Actifs incertains
- B3 - Actifs préoccupants
- B4 - Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la STB correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n°91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- ◆ B2 - Actifs incertains 20%
- ◆ B3 - Actifs préoccupants 50%
- ◆ B4 - Actifs compromis 100%

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « autres postes de passif ».

#### Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêt et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autre qu'hôteliers
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigée compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

### 2.4 Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire BCT n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêt.

### 2.5. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes

Les emprunts par la banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la banque et bénéficiant d'une prise en charge par TUNIS RE de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars Tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la STB encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêt au taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

### 2.6 Comptes libellés en monnaies étrangères et résultat de change

Le résultat de change sur les opérations de change manuel de billets de banques est constaté quotidiennement par réévaluation au cours du jour des stocks de devises détenues par la banque.

Le résultat de change sur les opérations de marché est constaté quotidiennement par réévaluation des positions de change générées par les opérations de la clientèle.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date d'arrêt semestriel. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan et est constaté en résultat par le biais d'une provision pour perte de change.

### 2.7 Les valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Immeubles	2%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10-15%
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, aménagement et installations	10%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2006****NOTE AC1- Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Libellés	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
<b>Caisse et avoirs auprès de la BCT , CCP et TGT</b>	<b>24 971</b>	<b>33 619</b>	<b>20 480</b>
- Caisse	23 154	31 702	18 684
- Monnaies étrangères	1 817	1 917	1 797
- Travellers chèques	0	0	0
<b>Banque Centrale de Tunisie, CCP et TGT</b>	<b>116 097</b>	<b>59 530</b>	<b>106 789</b>
- BCT dinars	39 456	2 275	19 499
- BCT devises	75 154	56 335	65 758
- CCP	1 483	916	1 514
- Reprises de liquidité	4	4	20 018
<b>TOTAL</b>	<b>141 068</b>	<b>93 149</b>	<b>127 269</b>

**NOTE AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Libellés	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
<b>Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>28 295</b>	<b>18 860</b>	<b>23 535</b>
- Banques résidentes	33	53	32
- Banques non résidentes	28 262	18 807	23 503
- Organismes financiers	0	0	0
<b>Institutions financières</b>	<b>146 879</b>	<b>242 483</b>	<b>280 485</b>
- Banques résidentes	101 492	182 383	224 749
- Banques non résidentes	45 387	60 100	55 736
<b>TOTAL</b>	<b>175 174</b>	<b>261 343</b>	<b>304 020</b>

**NOTE AC3- Créances sur la clientèle**

Libellés	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
<b>Comptes ordinaires débiteurs :</b>	<b>447 710</b>	<b>411 274</b>	<b>402 515</b>
- Comptes courants débiteurs et créances rattachées	558 953	539 927	494 533
- Agios réservés	-42 247	-51 461	-37 583
- Provisions	-68 996	-77 192	-54 435
<b>Autres concours à la clientèle :</b>	<b>2 806 621</b>	<b>2 351 256</b>	<b>2 564 171</b>
- Crédits à la clientèle et créances rattachées	3 190 471	2 659 806	2 913 209
- Agios réservés	-235 025	-145 084	-207 271
- Provisions	-148 825	-163 466	-141 767
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>329 027</b>	<b>529 034</b>	<b>360 229</b>
- Crédits et créances rattachées	506 205	833 457	542 753
- Agios réservés	-143 809	-248 115	-147 608
- Provisions	-33 370	-56 308	-34 916
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 583 358</b>	<b>3 291 564</b>	<b>3 326 915</b>

**NOTE AC4- Portefeuille-titre commercial**

Libellés	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
- Titres de placement	0	0	0
- Bons de trésor à court terme	5 433	18 345	5 842
- Bons de trésor assimilables	102 669	107 112	42 506
- Créances et dettes rattachées	1 588	935	1 877
- Provisions pour dépréciation de BTA	-286	0	-286
- Intérêts perçus d'avance	-194	-386	-105
<b>TOTAL</b>	<b>109 210</b>	<b>126 006</b>	<b>49 834</b>

**NOTE AC5- Portefeuille-titre d'investissement**

Libellés	30/06/2005	30/06/2005	31/12/2005
- Titres d'investissement	23 104	24 053	23 523
- Titres de participation	116 321	115 275	115 562
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	53 968	53 773	51 264
- Parts dans les entreprises liées	97 952	97 952	97 952
- Sociétés en liquidation	676	676	676
- Participations en rétrocession	23 150	24 169	23 890

- Parts de dividendes dont le droit est établi	956	1 138	2
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>316 127</b>	<b>317 036</b>	<b>312 869</b>
Provisions	-105 781	-91 014	-105 124
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>210 346</b>	<b>226 022</b>	<b>207 745</b>

**NOTE PA1- Dépôts et avoirs de la clientèle**

Libellés	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>914 640</b>	<b>831 165</b>	<b>874 862</b>
- Dépôts à vue	647 007	575 981	604 793
- Comptes en dinars convertibles	61 515	56 687	65 652
- Comptes en devises	206 118	198 497	204 416
<b>Autres dépôts et avoirs</b>	<b>1 911 145</b>	<b>1 845 991</b>	<b>1 900 420</b>
- Dépôts épargne	1 262 939	1 185 267	1 227 465
- Comptes à terme	394 392	416 251	427 937
- Bons de caisse	155 174	151 918	157 347
- Autres sommes dues à la clientèle	78 268	80 284	68 389
- Certificats de dépôts	20 372	12 271	19 282
<b>TOTAL</b>	<b>2 825 785</b>	<b>2 677 156</b>	<b>2 775 282</b>

**NOTE PA2- Emprunts & ressources spéciales**

Le solde de ce poste s'élève à 700 409 KDT au 30/06/2006 contre 771 073 KDT au 30/06/2005 et se répartit comme suit :

Libellés	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
- Emprunts obligataires & privés	69 205	75 777	75 277
- Ressources spéciales	615 399	677 181	661 294
- Intérêts à payer	15 805	18 115	15 529
<b>TOTAL</b>	<b>700 409</b>	<b>771 073</b>	<b>752 100</b>

Courant le 1er semestre 2006, la Banque a procédé à la reconstitution d'une partie de l'emprunt BAD VI et ce pour un montant de 8 975 KDT

**NOTE C1- Capitaux propres**

A la date de clôture, le capital social s'élève à 124 300 KDT composé de 24 860 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit:

Libellés	Solde avant affectation au 31/12/2005	Affectation et autres imputations	Résultat Juin 2006	Solde au 30/06/2006
- Capital	124 300	0		124 300
- Réserves	203 169	27 478		230 647
- Prime de fusion	26 787	0		26 787
- Actions propres	-63	0		-63
- Autres capitaux propres	37 328	-4		37 324
- Résultat de la période	36 286	-36 286	8 716	8 716
<b>TOTAL</b>	<b>427 807</b>	<b>-8 812</b>	<b>8 716</b>	<b>427 710</b>

**NOTE R1- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs****sur créances, hors bilan et passif**

Cette rubrique est structurée comme suit:

Libellés	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
- Dotations aux provisions	-34 566	-31 421	-8 375
- Pertes sur créances irrécouvrables	-3 456	-6 042	-11 588
- Autres pertes	-290	-25	-79
- Reprises de provisions	11 336	13 159	60 120
- Moins values sur cession	0	0	-77 989
<b>TOTAL</b>	<b>-26 976</b>	<b>-24 329</b>	<b>-37 911</b>

**NOTE R2- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Le solde de ce compte est composé comme suit:

Libellés	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
----------	------------	------------	------------

- Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	-3 241	-1 845	-11 096
- Plus values de cession du portefeuille d'investissement	2 044	24 065	27 086
- Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	680	203	2 097
- Moins value s/titres d'investissement	0	0	-171
<b>TOTAL</b>	<b>-517</b>	<b>22 423</b>	<b>17 916</b>

**NOTE F1- Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités en début et en fin d'exercice s'analysent comme suit:

Libellés	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
- Caisse et CCP	26 458	34 539	42 012
- BCT	113 537	55 800	83 789
- Banques et organismes spécialisés	-38 650	-44 038	-42 343
- Prêts-emprunts sur le marché monétaire	-60 572	177 808	213 633
- titres de transactions	5 238	17 958	5 737
<b>TOTAL</b>	<b>46 011</b>	<b>242 067</b>	<b>302 828</b>

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES DE LA**  
**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE AU 30 JUIN 2006**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, et en application des dispositions de l'article 21 Bis de la Loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne de Banque arrêtés au 30 Juin 2006.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Les états financiers intermédiaires au 30 Juin 2006 font apparaître un total net de bilan de 4 575 457 Mille Dinars et un bénéfice net d'impôt de 8 716 Mille Dinars. Ce résultat est arrêté compte tenu :

- D'une dotation aux amortissements de 2 323 Mille Dinars ;
- D'une dotation nette aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors-bilan et passifs de 26 976 Mille Dinars ;
- D'une plus value sur cession de titres de 2 044 Mille Dinars ;
- D'un impôt sur les sociétés de 2 073 Mille Dinars.

Par ailleurs, courant le 1<sup>er</sup> semestre 2006, la Banque a procédé à la reconstitution d'une partie de l'emprunt BAD VI et ce à hauteur de 8 975 Mille Dinars.

Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué d'audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Par ailleurs, nous n'avons pas mis en œuvre tous les contrôles qu'impliquerait une mission de certification, dont notamment l'examen de la classification des engagements et l'évaluation des risques, des agios réservés et des provisions devant être constitués au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la Banque.

En outre, nous avons relevé une inadéquation des procédures de contrôle interne, des systèmes d'information et de sécurités informatiques de la Banque.

Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de ce qui est précédemment mentionné, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne de Banque au 30 Juin 2006 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 Août 2006

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**ORGA AUDIT**  
Mohamed Salah BEN AFIA

**CMC – DFK International**  
Chérif BEN ZINA